

# LANTOSQUE AUTREMENT



## Où va Lantosque ?

**N**otre commune a été le centre de la vallée de la Vésubie pendant des siècles, elle a perdu depuis plusieurs années cette primauté.

Les secteurs tertiaire et commercial se sont installés à Roquebillière.

Le développement touristique reste centré sur Saint Martin Vésubie et Roquebillière, et les récents investissements réalisés dans notre vallée ont renforcé de manière claire cet état de fait : Plan d'eau de Roquebillière, Vesubia Mountain Park à Saint Martin Vésubie, Thermes de Berthemont, Tyrolienne à la Colmiane... notre commune ne bénéficie que très faiblement de cette manne à travers la via ferrata.

**Il nous faut sortir de cette logique qui conduit notre commune à devenir un assemblage de quartiers dortoirs.** Plus de lien social, pas de centre de vie, pas d'idée directrice pour notre développement économique.

On construit une nouvelle école dans un quartier excentré, après y avoir exilé l'Ephad et le Fam, ce qui ne pourra que renforcer l'éclatement de notre village.

Il est nécessaire de définir ensemble notre avenir :

- Quel développement possible ?
- Quelle urbanisation ? Quelle revitalisation du village ?
- Quelle solidarité et communauté de vie entre les différents écarts ?
- Quelle carte pouvons-nous jouer pour redonner à notre commune une attractivité, une ambition et un avenir pour ses enfants ?

Depuis bientôt trois ans nous ne voyons aucune de ses questions cruciales débattues au sein du Conseil Municipal. Tout se fait au coup par coup sans que l'on ne voie de ligne directrice, de vision, de la part de la majorité municipale.

**A mi-manda, après plus de 33 ans de mandat quel est le projet du Maire si ce n'est de continuer à garder son pouvoir ? .**

L'association Lantosque Autrement, qui soutient les trois élus de l'opposition, a la responsabilité d'écouter et surtout d'entendre la population afin d'élaborer un projet crédible de développement de notre commune.

Pour cela, nous allons organiser dans les prochains mois des rencontres et des réunions débat afin de recueillir vos attentes et d'élaborer en commun un programme correspondant à vos besoins..

## COMPTE- RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

NOUS VOUS PROPOSONS UN COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX CAR NOUS TENONS  
A VOUS INFORMER LE PLUS COMPLÈTEMENT POSSIBLE DE LA RÉALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL  
LES REMARQUES DE NOS ÉLUS SONT EN BLEU ET EN ITALIQUE.

Le dernier Conseil Municipal remonte au huit avril 2016 ! Six mois sans réunion de travail, sans commissions, sans Conseil Municipal.

N' y a-t-il rien à faire, aucun projet, aucun problème dans notre commune ?

Cela montre bien le peu de cas que fait le Maire du débat, de la démocratie, du Conseil Municipal dans son ensemble et du devenir de notre Commune.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

Absents : Jérémy Batail-Dalloni, Regis Parmentier, Stéphane Riva  
Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 8 avril 2016. Se reporter au compte rendu de ce conseil municipal.

*Nous n'avons plus eu de conseil municipal et de réunion de travail depuis plus de 6 mois, nous en faisons la remarque. Monsieur le Maire évoque le manque de projet !! mais il nous promet désormais une réunion au minimum une fois par mois...*

En préambule Monsieur le Maire rappelle ce qui s'est passé dans la commune lors des 6 mois écoulés, principalement les travaux effectués par la Métropole :

- Assainissement et nouvelle conduite d'eau à Pélasque entre les quartiers du Mourier et du Farguet.
- Pose des compteurs dans la commune. La facturation à la consommation réelle ne sera effective que lorsque les compteurs seront tous en place sur les secteurs Vésubie et Tinée. Le prix du mètre cube d'eau sera le même sur toute la Métropole soit aux alentours de 1 euro par mètre cube consommé plus l'abonnement et les diverses taxes.

Monsieur le Maire rappelle les différentes animations organisées pendant l'été par la Mairie, le conseil Départementale (Estivales) et le comité des fêtes ainsi que le rallye de la Vésubie.

*Alain Martel rappelle les manifes-*

*tations organisées par l'association Lantosque Autrement qui ont aussi contribuées à l'animation de la commune : Rallye surprise en juin à la découverte du village et des écarts, 4 ballades sur les chemins de la commune de Lantosque en juillet, août, septembre et octobre, concours de boules le 15 août avec pan Bagna partie le soir.*

Monsieur le Maire rends hommage aux victimes des attentats du 14 juillet et rappelle la cérémonie qui vient de se dérouler à Nice en mémoire des victimes.

- **Création d'un poste de rédacteur à temps complet**

Un nouveau poste est créé afin de permettre à Monsieur Bruno Berchi d'accéder à une qualification supérieure. Le poste qu'il occupait auparavant sera supprimé.

*Vote à l'unanimité*

- **Décision modificative N°1**

Modification du compte 618 +500 euros et 66111 -500 euros pour un remboursement de 207 euros

*Vote à l'unanimité*

- **Décision modificative N°2**

Remboursement de la taxe locale d'équipement encaissée par la commune à Monsieur Guiabert pour 1402 euros.

*Vote à l'unanimité*

- **Acquisition GASIGLIA**

Terrains situés au quartier La Vilette

sur deux parcelles N°1233 pour 900 mètres carrés et N°1032 pour 21 mètres carrés ainsi que deux parcelles au quartier la Cerisière pour environ 5000 mètres carrés.

Prix du lot : 15 000 euros

Les terrains de la Vilette devront permettre l'aménagement d'un parking pour ce quartier, très attendu par les habitants.

*Vote à l'unanimité*

- **Dissolution CCAS :**

L'utilité du CCAS est remise en cause. L'action sanitaire et sociale est principalement assurée par le conseil départemental et les animations pour les personnes âgées sont financées par la commune.

Afin de simplifier les démarches administratives (Budget, comptabilité, etc.) Monsieur le Maire propose sa dissolution comme la loi le permet désormais pour les communes de moins de 1500 habitants.

*Vote à l'unanimité*

- **Convention pour l'implantation de ruches**

Deux particuliers ont demandé la mise en place de 20 à et 30 ruches sur des terrains communaux dans la forêt de la Mairis. Deux conventions seront établies avec la commune sous l'égide de l'ONF comme le prévoit la législation. Les redevances seront de 60 euros et 90 euros par an respectivement pour 20 et 30 ruches.

- **Rénovation de la chapelle Sainte Croix :**

Ce bâtiment d'environ 150 m<sup>2</sup> au sol appartient à la commune. Son toit est partiellement effondré et nécessite une réfection totale pour sauver ce bâtiment. Une estimation a été faite pour le chaînage tout autour et la réfection de la toiture et du clocheton ainsi qu'une ouverture côté vallée, pour une valeur (estimée par Mr le maire) de 219 300 € TTC.

L'utilisation future de ce bâtiment n'est pas encore définie et fera l'objet d'une réflexion future... diverses pistes sont évoquées : salle pour artistes, utilisation possible dans le cadre de la réaffectation de l'ancien hospice Sainte Croix. Initialement ce bâtiment devait être démoli en même temps que l'ancien Chalet Fleuri mais aujourd'hui il est quasiment en état de péril. Il faut soit le rénover soit le démolir au plus vite car il représente un danger.

**Nous regrettons :**

- que des bâtiments communaux aient été si peu entretenus qu'il faille recourir à leur démolition (chalet fleuri) ou à une reconstruction partielle ou totale (St Claire, le presbytère...) toujours coûteuse même si subventionnée...

- d'être mis devant le fait accompli, de n'être informé du projet de rénovation que deux jours avant le conseil municipal. Nous devons alors délibérer dans l'urgence ! Nous voterons donc contre ce projet.

Vote 12 voix pour et 3 voix contre

- **Travaux communaux :**

Monsieur le Maire nous propose le changement de l'ensemble des fenêtres et volets du premier bâtiment des casernes dans lequel six appartements sur trois sont inoccupés actuellement. Il propose également le ragréage et la peinture de la façade et le changement des stores de la villa située avant

la gendarmerie.

Les travaux sont estimés à environ 160 000 euros.

**Nous sommes bien évidemment pour ces travaux sur ces bâti-**



**ments (travaux qui faisaient partie de nos priorités ) très peu entretenus depuis leur acquisition il y a 35 ans. Nous demandons une suite à ce projet la rénovation des 3 appartements disponibles pour leur location dans de bonnes conditions ainsi que celle des deux autres bâtiments. Il nous a semblé obtenir un consensus de l'ensemble du conseil...**

**Nous espérons une prochaine délibération dans ce sens.**

Vote à l'unanimité

- **Tarifs de la cantine scolaire**

Monsieur le maire propose de ne pas changer le tarif de la cantine pour cette année scolaire.

Vote à l'unanimité

- **Questions diverses**

Nous avons demandé par écrit d'inscrire 3 points en questions diverses :

**Convention d'assistance technique avec le conseil départemental pour l'appel d'offre de l'école communale.**

Composition de la commission d'appel d'offre

Monsieur le Maire nous indique avoir choisi cette solution pour des raisons de coût et de compétence

**Nous regrettons une fois de plus le manque d'information et la mise devant le fait accompli de l'ensemble du conseil Municipal.**

**Nous dénonçons le manque de représentant des élus à la commission d'appel d'offre ou la commune reste quand même décisionnaire !**

**Modification des bureaux de vote**

Monsieur le Maire a proposé au préfet le regroupement de l'ensemble des bureaux de vote à la salle Gilbert Gaglio avec répartition en deux bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. **Nous regrettons que le conseil n'ait pas été réuni pour débattre de ce sujet. Le fait de téléphoner individuellement à chaque élu n'a pas permis le nécessaire échange pour décider de ce regroupement général. Nous avons demandé le maintien du bureau de Pélasque eu égard au nombre d'électeurs concernés.**

**Etat d'avancement du dossier suite au jugement concernant les immeubles en état de péril.**

Monsieur le Maire ne peut pas donner d'information complémentaire sur la procédure confidentielle toujours en cours avec les propriétaires pour acquérir leurs biens.

**Nous attendons donc la fin de la procédure.**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2016

Absents avec procuration : Patricia Nicolai et Jérémy Batail.

**Après 6 mois sans conseil, ni réunion nous voilà réunis 15 jours après le conseil du 17 octobre ...ça bouge !**

Le Maire revient sur les dernières délibérations et fait signer le registre.

- **Travaux : local communal du Pivoi .**

Le maire nous avait parlé de ce local qu'il souhaitait attribuer à la coiffeuse du village mais aucune délibération n'avait été prise concernant les travaux de mise en conformité de l'installation électrique ,de l'étanchéité ainsi que des vitrages et des huisseries.

Montant des travaux : environ 15 000 € (subventionnés à 50% ).

*La délibération est prise à l'unanimité.*

- **Demande de subvention pour la réalisation d'une salle polyvalente et d'un dojo à proximité du groupe scolaire.**

Ce sont des subventions qui seront demandées à la région pour permettre de mieux financer cette partie du projet .

*La délibération est prise à l'unanimité.*

- **Révision des baux .**

Selon l'indice contractuel .

*La délibération est prise à l'unanimité.*

- **Subventions du Conseil Départemental pour les manifestations culturelles communales.**

-7 000€ de subventions qui servent à payer la Sacem lors des soirées musicales,les baletti ,les repas des musiciens,la soirée jazz ...

- **Etude pour les MAM (maisons d'assistants maternels )**

Ces locaux servent à accueillir de jeunes enfants , par des assistantes maternelles agréées (2 assistantes maternelles pour 8 enfants ) et ce, dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité .

Mr le maire propose de faire étudier la possibilité d'installer un MAM dans la maison Mogavero ou deux, dans la maison Giacomoni .Mr le maire souhaite que les activités restent au cœur du village ...après avoir décidé de construire l'école aux casernes ...

Nous proposons la maison « du colonel » au Seuil mais elle est louée au conseil départemental et la location rapporte, paraît - il beaucoup, d'argent à la commune .

Reste que ce magnifique bâtiment est inoccupé ...

**Un deuxième Conseil Municipal en quinze jours sans véritable ordre du jour : serait ce uniquement pour répondre aux exigences de la loi qui impose quatre conseils municipaux par an ?**



VOUS AVEZ UN PROBLÈME A SOUMETTRE, DES QUESTIONS, DES INFORMATIONS A DEMANDER ,  
VOUS VOULEZ CONTACTER UN DES TROIS ÉLUS DE LANTOSQUE AUTREMENT

[lantosque.autrement2020@gmail.com](mailto:lantosque.autrement2020@gmail.com)

<https://www.facebook.com/lantosque.autrement>

# OÙ EN EST LE PROJET DE L'ÉCOLE ?

Nous souhaitons vous informer des derniers développements de ce dossier sans revenir sur tous les détails que vous retrouverez sur notre site internet [www.lantosque-autrement.info](http://www.lantosque-autrement.info)

On peut donc s'interroger sur les raisons de ce manque de transparence dans l'étude des dossiers et qui décide pour l'attribution des différents lots ? (6 lots prévus sur la parution dans la presse)

## PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Un avis d'appel public à la concurrence par le conseil départemental pour la construction d'un pôle de service public, comprenant école maternelle et primaire et centre de loisir à Lantosque, est paru dans le Nice Matin du 29 juin 2016. Les offres devraient être remises avant le 26 juillet 2016 et être valables six mois à compter de cette date. Une convention d'assistance administrative et technique est passée entre la commune de Lantosque et le département des Alpes maritimes.

Sous couvert d'une procédure faite avec l'assistance administrative du département aucune commission avec des élus de la commune n'a été créée afin d'étudier les offres remises conjointement avec les services techniques du département. Sur un projet de 5 millions d'euros les élus de Lantosque ne sont pas sollicités et ne peuvent pas donner leurs avis ! Pourtant le pouvoir adjudicateur est la commune de Lantosque.

## FINANCEMENT DU PROJET



Lors du dernier conseil municipal du 31 octobre 2016 une délibération pour la demande de subvention à la région a été approuvée à l'unanimité. L'objet de cette demande est la réalisation d'une salle polyvalente et d'un dojo à proximité du groupe scolaire.

Nous constatons à cette date que le financement global du projet

n'est pas encore bouclé.

Nous ne savons toujours pas la part que la commune devra financer ni le montant et le taux de l'emprunt à contracter. La date butoir de validité des offres pour attribuer les marchés, prévue par la procédure d'appel public à la concurrence, est le 26 janvier 2017, date à laquelle le financement devrait être finalisé.



## CRÉATION D'UN BOULODROME AU QUARTIER SAINT ANDRÉ ?



Les platanes qui ombrageaient la planche dite du "Rosaire" ont été sacrifiés: étaient-ils malades ? Après le banc devant l'église lui aussi disparu lors de la réfection du parvis.

Qui est consulté pour ses travaux ?

On aurait pu ainsi prévoir une rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite et conserver un ombrage pour le futur terrain de boules...

Lantosque le 26 septembre 2016  
Monsieur Le Maire,

Nous accusons réception de votre lettre en réponse à notre courrier du 9 septembre dernier.

Toutefois, nous tenons à vous rappeler que Monsieur Alain Martel vous a demandé lors de son entretien téléphonique d'inscrire ce projet à un conseil municipal. Ce qui aurait pu éviter ce que vous appelez une polémique !

Vous lui avez répondu que cette décision était de la responsabilité du Maire ! Et vous convenez que c'est sur votre proposition que tous les bureaux de votes seront rassemblés à la salle Gilbert Gaglio.

Mr le Préfet, toujours selon vos dires, ne parlait que de ceux de Loda et St Colomban.

Notre demande du 06 février 2014 pour la mise en conformité du bureau de vote N°1 ne concernait que celui de la mairie de Lantosque, ce que vous ne contestez pas. En aucun cas, nous n'avons parlé des autres bureaux.

Nous avons en effet suggéré la salle Gilbert Gaglio pour respecter la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette salle sert déjà de mairie annexe.

Nous approuvons ce choix pour le bureau N°1 qui pourrait si c'est nécessaire et plus pratique regrouper les bureaux de St Colomban et Loda.

Cependant nous insistons sur le maintien du bureau de vote de Pélasque.

Il regroupe à lui seul 1/4 des inscrits et pourrait être aménagé, pour être accessible aux personnes handicapées.

Nous attendons que vous nous communiquiez rapidement une copie de la directive préfectorale ainsi que la réponse apportée comme nous vous l'avons déjà demandé dans notre précédent courrier.

Il nous semble que c'est le rôle du Maire de la commune d'organiser le débat et la moindre des choses aurait été de convoquer le conseil municipal. Au lieu de cela vous avez téléphoné à chacun des conseillers et conseillères qui n'ont pas pu échanger entre eux et donner leur avis notamment sur la suppression du bureau de vote de Pélasque.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que le conseil municipal ne s'est plus réuni depuis le 8 avril dernier soit bientôt six mois.

Vous accordez, Mr le Maire, bien peu d'importance à l'information et au dialogue avec l'ensemble de votre conseil municipal !

Nous vous rappelons les articles L.2121-7 à L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales : « Le conseil municipal se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation du maire »

Bien d'autres sujets auraient dû ou pu faire l'objet de réunions du conseil comme la démarche sur la procédure d'appel d'offre lancée pour l'école communale de Lantosque...

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Les élus de Lantosque Autrement,

□  
E  
DE  
E



DD  
EE  
DE  
□ □ E  
E  
E  
E  
MRD□  
XG  
□ □ E  
□ □ E  
D □ MO  
□ □ □  
E  
□ □ □  
E  
□ □ □  
□ □ □  
E

M  
E  
E  
E  
E  
□  
E  
E  
□ □ □ □  
□ □ □ □ □  
E  
E  
E  
E  
E

# LA VÉSUBIE NOUVEAU DESERT MÉDICAL ?

En avril dernier le Dr VIZITEU quittait Lantosque et rejoignait la Maison de santé de Roquebillière.

Ce départ mettait en exergue la désertification médicale qui est en cours dans notre vallée depuis plusieurs années.

Cette désertification médicale est un problème préoccupant : si rien n'est fait, dans quelques

années ce problème sera encore plus aigu vu l'âge des actuels médecins de la Vésubie

Un diagnostic territorial a été effectué à la demande des élus locaux et de l'Agence Régionale de Santé.

Nous avons interrogé le Dr GRAGLIA Georges qui a conduit ce travail.

## QUEL CONSTAT FAITES-VOUS APRÈS CE TRAVAIL ?

Un constat inquiétant : la vallée de la Vésubie présente à la fois une augmentation de la population dans l'ensemble de ses villages mais en même temps une diminution du nombre de ses médecins. Cet effet de ciseau doit s'accroître dans les années à venir si rien n'est fait. En effet la grande majorité de nos médecins sont proches de la retraite. Et, malheureusement l'installation de jeunes médecins ne semblent pas être à l'ordre du jour.

Déjà une grande partie des habitants de la vallée est conduite à choisir un médecin traitant en dehors de celle-ci.

Certains jours fériés on ne trouve plus de médecins de garde dans la Vallée de la Vésubie et les patients doivent avoir recours au 15, aux

pompiers ou aux urgences de Nice pour pouvoir être soignés.

## ET EN CE QUI CONCERNE LES HÔPITAUX DE LA VESUBIE ?

C'est aussi un sujet de préoccupation: premier employeur de la vallée (200 emplois environ),

ils risquent aussi d'être victime de la désertification médicale: il est nécessaire de les renforcer en mettant en place les restructurations nécessaires.

Il est impératif pour notre vallée de conser-

ver les lits médicalisés de ces hôpitaux pour permettre une hospitalisation de nos concitoyens au plus près de leur lieu de vie .

## QUELLES SONT SELON VOUS LES SOLUTIONS ?

Il n'y aura pas de solution sans la prise en compte par tous de cet état de crise : il faut une action commune des élus, des professionnels de santé et de la population pour structurer de manière claire et efficace une offre de soins dans notre vallée. Cela permettra d'attirer de jeunes médecins.

Il faut arrêter chacun pour soi et considérer que nous ne pourrons régler ce problème qu'en ayant une solution valléenne.

Des vallées (la Roya par exemple) ont réussi à inverser ce mécanisme : nous devons nous aussi y parvenir autour des Professionnels de Santé, de la Maison de santé de Roquebillière et des Hôpitaux de la Vésubie.



*Le 3 décembre 150 participants se sont réunis pour le Téléthon 2017  
dans une ambiance festive et conviviale ...*



*2900 euros  
récoltés pour  
l'AFM Téléthon*

*Merci aux associations lantosquoises pour leur participation  
Merci aux commerçants de la vallée et de Lantosque  
qui ont largement doté la tombola du téléthon  
Merci aux nombreux participants  
et à l'année prochaine !*

**MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR ET DE BONNE SANTE POUR 2017**